



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 03 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 03 juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 27 mai, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUULT, MORIET, GROULT, BRANCHEREAU et MMES MAURICE, LACROIX, COURTIN, DUCOS, NIBODEAU

**Etaient absents excusés : MMME MILLON – Pouvoir à M. GROULT
M. BOBIER – Pouvoir à M. PIPEREAU**

Etaient absents : MME JOULIN et M. BRAUD

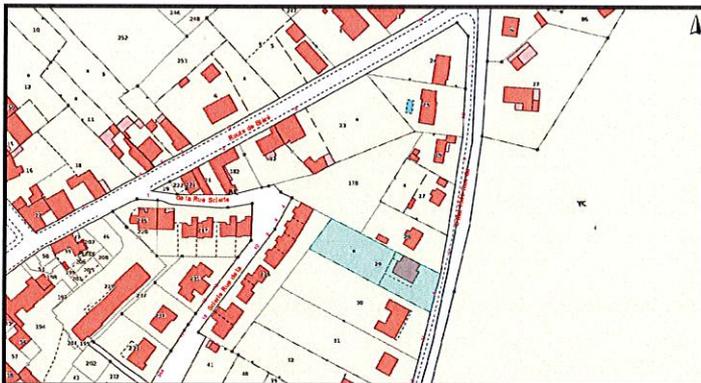
Secrétaire de séance : M. DROUULT

Il est fait le constat de quorum. Les pouvoirs et les absences sont enregistrés.

Les procès-verbaux des 28 mars 2019 et 13 mai ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

DIA : Information – Dossier présenté par Monsieur Drouault, 1^{er} Adjoint



Date de signature de non préemption :
17/05/2019

9 Rue du 8 Mai 1945 – Parcelle AC 29 (1 386m²)

Vente de terrain et maison

2019-06-03-01 Dossier Boulangerie : choix des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés des lots 3 et 4

Pour mémoire, lors de la séance du 13 mai dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur le choix des entreprises pour les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8.

Les lots 3 et 4 ont été déclarés infructueux, un nouvel appel d'offres a donc été lancé.

La consultation par procédure adaptée a porté sur 2 lots :

Lot n° 3 :	Menuiseries extérieures Aluminium
Lot n° 4 :	Menuiseries extérieures et intérieures bois - Plâtrerie - Isolation - Plafond

La date de remise des offres était fixée au lundi 27 mai 2019 – 12h00.

5 plis ont été reçus par voie dématérialisée dans les délais et 0 pli hors délais.

Les critères de jugement des offres étaient basés sur la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%).

L'analyse des offres, effectuée par la maîtrise d'œuvre (ARCA 3 Sud Touraine), a été présentée au bureau des adjoints le vendredi 31 mai 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le budget primitif ;

Vu la délibération n°2019-05-13-01 du 13/05/2019 portant choix des entreprises, autorisation donnée au Maire de signer les marchés pour les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8 et portant décision de rendre les lots 3 et 4 infructueux et de lancer un nouvel appel d'offres ;

Vu les offres remises pour les lots 3 et 4 ;

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet ARCA3 SUD TOURAINE, maître d'œuvre ;

Vu la proposition de classement des offres en date du 28 Mai,

Sur proposition du Bureau des Adjointes,

DELIBERE et

- **DECIDE** de retenir les offres des entreprises ci-dessous, jugées les mieux classées au regard des critères de jugement énumérés dans le règlement de consultation et **ACCEPTÉ** celles-ci pour les montants figurant ci-dessous (avec variante(s) et option(s) selon les cas) :

N° Lot	Lot	Entreprises	Montant HT
3	Menuiseries extérieures Aluminium	BHM ZI des Gorges 36300 LE BLANC	36 856.20 €
4	Menuiseries extérieures et intérieures bois - Plâtrerie - isolation - plafond	BHM ZI des Gorges 36300 LE BLANC	43 033.08 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant
- **PRECISE** que le marché de travaux (8 lots) s'élève à 278 799.20€ HT.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

2019-06-03-02 Dossier Boulangerie : Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Rurale

Dossier présenté par Monsieur Pipereau, Maire.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Rurale pour l'opération « Réhabilitation d'une boulangerie-pâtisserie ».

La commune de Manthelan, classée ZRR, soucieuse de préserver un tissu commercial dynamique, a souhaité maintenir l'activité de boulangerie, en se portant acquéreur du bâtiment de l'ancienne boulangerie fermée, depuis le 11 décembre 2017 par cessation d'activité et liquidation. Des travaux de remise aux normes d'accessibilité et une réhabilitation complète du commerce sont nécessaires afin d'y installer un repreneur. Il serait ainsi créé 3 emplois sur la commune : un boulanger, un pâtissier et un vendeur.

Cette opération constitue une continuité dans les actions entreprises autour de la vie commerciale : pour mémoire, la commune a déjà réhabilité l'ancienne boucherie ainsi qu'un ancien local pour y installer respectivement le fleuriste et l'institut esthétique.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de maintenir un commerce de boulangerie pâtisserie à caractère artisanal,

Considérant la volonté de poursuivre et d'affirmer l'objectif de maintien et de développement du commerce de proximité,

Répondant aux nombreuses sollicitations des administrés quant à la réouverture rapide d'un commerce de boulangerie,

Vu la délibération n°2018-17-04-01, du 17 avril 2018 portant décision de se porter acquéreur du bâtiment situé 20 rue Nationale, cadastré AC 211 et des équipements de production et de vente en rapport au commerce considéré,

Vu la délibération n°2018-06-07-09, du 06 juillet 2018 portant désignation du cabinet ARC A3 Sud Touraine comme maître d'œuvre de l'opération de réhabilitation du bâtiment,

Vu les cadres de référence CRST,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et

- **DECIDE** de solliciter la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), pour le maintien de la boulangerie et pour sa rénovation thermique selon le plan de financement suivant (montants HT) :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition foncière et/ou immobilière	57 101.75	Région (CRST)	
Travaux de construction ou de réhabilitation	278 799.20	Maintien de la boulangerie	88 000.00
Honoraires Maîtrise d'œuvre	26 776.70	Rénovation thermique	50 000.00
Coordonnateur SPS/Contrôle technique	3 750.00	Bonification matériaux	5 000.00
Divers	5 000.00	Etat (FISAC)	60 000.00
		Autofinancement	168 427.65
TOTAL	371 427.65 €	TOTAL	371 427.65 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

2019-06-03-03 Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat : Autorisation donnée au Maire de signer un avenant intégrant les actes relatifs à la commande publique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité,
Considérant que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

Vu la délibération n°2018-06-07-07 de la 06/07/2018 portant autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'Etat pour la transmission des actes

Considérant la nécessité de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la collectivité transmis par voie électronique au représentant de l'Etat,

DELIBERE et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat
- **DIT** que cet avenant a pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la collectivité transmis par voie électronique au représentant de l'Etat. Il intégrera les actes non compris lors de la signature de la convention initiale.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

Fin de séance à 21h15

PROCHAIN CONSEIL : Mardi 02 Juillet 2019 – 20h30

M. PIPEREAU	M. DROUULT	Mme MILLON Pouvoir à M. GROULT	M. MORIET	MME MAURICE
M. GROULT	Mme LACROIX	Mme COURTIN		Mme DUCOS
Mme JOULIN Absente	M. BRANCHEREAU	M. BRAUD Absent	M. BOBIER Pouvoir à M. PIPEREAU	Mme NIBODEAU